



Sursis avec mise à l'épreuve, emploi et jap

Par **yacine45**, le **04/08/2011** à **13:16**

Bonjour,

J'ai une question importante pour moi :

J'ai été condamnée à une peine avec SME et je travaille à l'éducation nationale, j'ai pas encore de rdv avec le jap mais j'ai très peur que cela arrive et qu'il me pose un problème par rapport à mon emploi (casier n°2 pas vierge et incompatibilité avec mon emploi)

J'ai été licencié à cause de ma condamnation qui n'avait rien à voir avec mon emploi au prétexte du casier n°2 par mon employeur, j'ai retrouvé un emploi dans une autre région toujours dans la fonction publique et je déménage en me retrouvant loin de ma famille et en perdant 30% de mon salaire sans compter les frais supplémentaires, un rdv avec le jap à la suite duquel je perdrais mon emploi équivaldrait à ma ruine professionnelle et ruine tout court (je rembourse des emprunts auxquels je peux faire face avec mon salaire) sachant que j'ai plus de 40 ans, je ne comprends tout ce qui m'arrive : condamnation avec SME + frais de justice + frais en civil + perte d'un emploi stable où je donnais entière satisfaction! et maintenant j'essaie de m'en sortir mais un jap risque de m'enfoncer totalement malgré mes efforts pour retrouver un emploi loin de chez moi! le jap va-t-il essayer de me comprendre, me laisser mon emploi? a-t-il des pouvoirs importants pour comprendre la situation ou se borne-t-il à appliquer des textes?